

Prenez Soins De Vous

Avec notre régime d'assurance collective de Santé communautaire de l'Ontario personnalisé.

En plus de l'assurance collective, nous offrons des solutions de régime de retraite et d'assurance des entreprises, conçues pour répondre aux défis financiers, aux risques et aux responsabilités propres à votre organisation.

2022

Admissibilité au régime

Pour être admissible au régime d'assurance collective de Santé communautaire de l'Ontario, vous devez être membre de l'Association des centres de santé de l'Ontario (ACSO), de Dépendances et santé mentale d'Ontario (DSMO), Alliance pour des Communautés en santé (Alliance) ou un organisme à but non lucratif dirigé par la communauté.

Composantes du régime d'assurance collective de Santé communautaire de l'Ontario

Conçu exclusivement pour les participants du régime d'assurance collective de Santé communautaire de l'Ontario. Notre régime de garanties est constitué de plusieurs composantes:

- Assurance vie et Assurance décès et mutilation accidentels
- Assurance vie facultative (employé ou conjoint) et Assurance décès et mutilation accidentels facultative
- Assurance maladies graves
- Assurance vie des personnes à charge
- Assurance invalidité de courte durée
- Assurance invalidité de longue durée
- Soins de santé complémentaires

- Soins dentaires
- Compte de Frais pour Soins de Santé – (CFSS)
- Compte de dépenses personnel (CDP)
- Programme d'aide aux employés

Paramètres du régime

- L'adhésion au régime est obligatoire (c.-à-d. est une condition d'emploi) pour tous les employés permanents éligibles.
- Tous les employés éligibles doivent adhérer au régime d'assurance collective choisi par l'employeur.
- Les médecins peuvent se soustraire de l'assurance invalidité de longue durée s'ils possèdent des assurances comparables par l'entremise de l'Association médicale de l'Ontario ou un autre plan d'association médicale provinciale.
- Les employés contractuels sont admissibles au régime si leur contrat couvre une période de 12 mois ou plus.
 - Les employés contractuels embauchés à un poste permanent ont droit à toutes les garanties.
 - Les autres employés contractuels peuvent être éligibles à toutes les garanties sauf l'assurance invalidité de courte durée et l'assurance invalidité de longue durée.

Avantages du régime

Le régime permet à l'employeur d'adapter leur régime pour répondre aux exigences d'assurances collective uniques et offre de nombreux avantages supplémentaires:

- Gestion d'administration simplifiée en ligne
- Guide d'administration en ligne personnalisé pour les administrateurs du régime d'assurance collective de Santé communautaire de l'Ontario.
- Les employeurs peuvent décider s'ils souhaitent couvrir les employés à temps partiel. Pour y être admissible, ces derniers doivent travailler au moins quinze (15) heures par semaine.
- Frais d'administration peu élevés : environ 10.0% pour les soins de santé complémentaires et les soins dentaires.
 - Pour chaque 100 \$ en prime que vous versez, environ 90,00 \$ sert à payer les demandes de règlement pour les soins de santé complémentaires et les soins dentaires. La charge pour la mise en commun n'est pas incluse.



Gallagher

Assurance | Gestion des risques | Conseil



- Les régimes comparables pour les groupes de 10 à 15 participants exigent généralement des frais d'administration de 21 % et de 24 % ou plus. Dans ce cas, pour chaque tranche de 100 \$ de prime que vous payez, seulement 79 \$ à 76 \$ servent à payer les demandes de règlement.
- Gamme complète de soins de santé, y compris les médicaments d'ordonnance, hébergement hospitalier, services paramédicaux, soins de la vue, soins médicaux d'urgence en cas de voyage à l'extérieur du Canada, soins dentaires de base, soins de restauration majeure dentaires, soins orthodontique, comptes de frais pour soins de santé et comptes de dépenses personnel.
- Maximums sans preuve d'assurabilité élevés pour l'assurance vie (1 000 000 \$) et l'assurance invalidité de longue durée (12 000 \$) quel que soit le nombre d'employés.
- Les garanties de soins de santé complémentaires et soins dentaire sont en situation financière positive.
- Le contrat-cadre est géré par un comité d'assurance collective composé de directeurs exécutifs, gestionnaires des finances et de professionnels en ressources humaines des organisations membres.
- Le régime vous fait bénéficier du pouvoir d'achat de l'ensemble du groupe (3 500 employés et 15 millions de prime) plutôt que de la capacité limitée de chaque employeur individuel.

Fournisseurs du régime

- Les assurances vie, assurance décès et mutilation accidentels, assurances vie des personnes à charges, assurances vie et assurance décès et mutilation accidentels facultative, assurance maladies grave, assurances invalidité de courte durée and assurances invalidité longue durée sont souscrites par Industrielle Alliance.
- Les soins de santé complémentaires, voyage et soins dentaires sont souscrites par Green Shield Canada. Les comptes de frais pour soins de santé sont administrés par Green Shield Canada.
- Le programme d'aide aux employés est géré par Lifeworks.

Avis d'expert de nos conseillers expérimentés

- Gallagher peut vous fournir des conseils professionnels et avis d'experts pour vous permettre de bâtir un régime d'avantages sociaux personnalisé pour combler les besoins variés et changeant des membres du régime d'assurance collective de Santé communautaire de l'Ontario.



Les noms et les marques "World's Most Ethical Companies" et "Ethisphere" sont des marques déposées d'Ethisphere LLC.

Gallagher est l'une des plus grandes compagnies spécialisé dans les solutions d'assurance et la gestion des risques au monde.

Contactez-nous dès aujourd'hui pour demander une consultation gratuite afin d'examiner votre régime d'assurance collective sans frais ni obligation.

Tim Lychy, CLU, CH.F.C., CFP

Vice-président régional, Services d'assurance collective
800.619.8070 ext: 2201
tim_lychy@ajg.com

Pierre Huneault, CEBS

Gestionnaire principal des comptes, Services d'assurance collective
800.619.8070 ext: 2210
pierre_huneault@ajg.com

Maria Zafiris Overton

Gestionnaire principal des comptes, Services d'assurance collective
800.619.8070 ext: 2303
maria_zafiris-overton@ajg.com

Christine Rivard

Chargée de comptes bilingue, Services d'assurance collective
800.619.8070 ext: 2302
christine_rivard@ajg.com

General Service Inquiry Inbox:

gbs.chogipservice@ajg.com

ajgcanada.com